



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

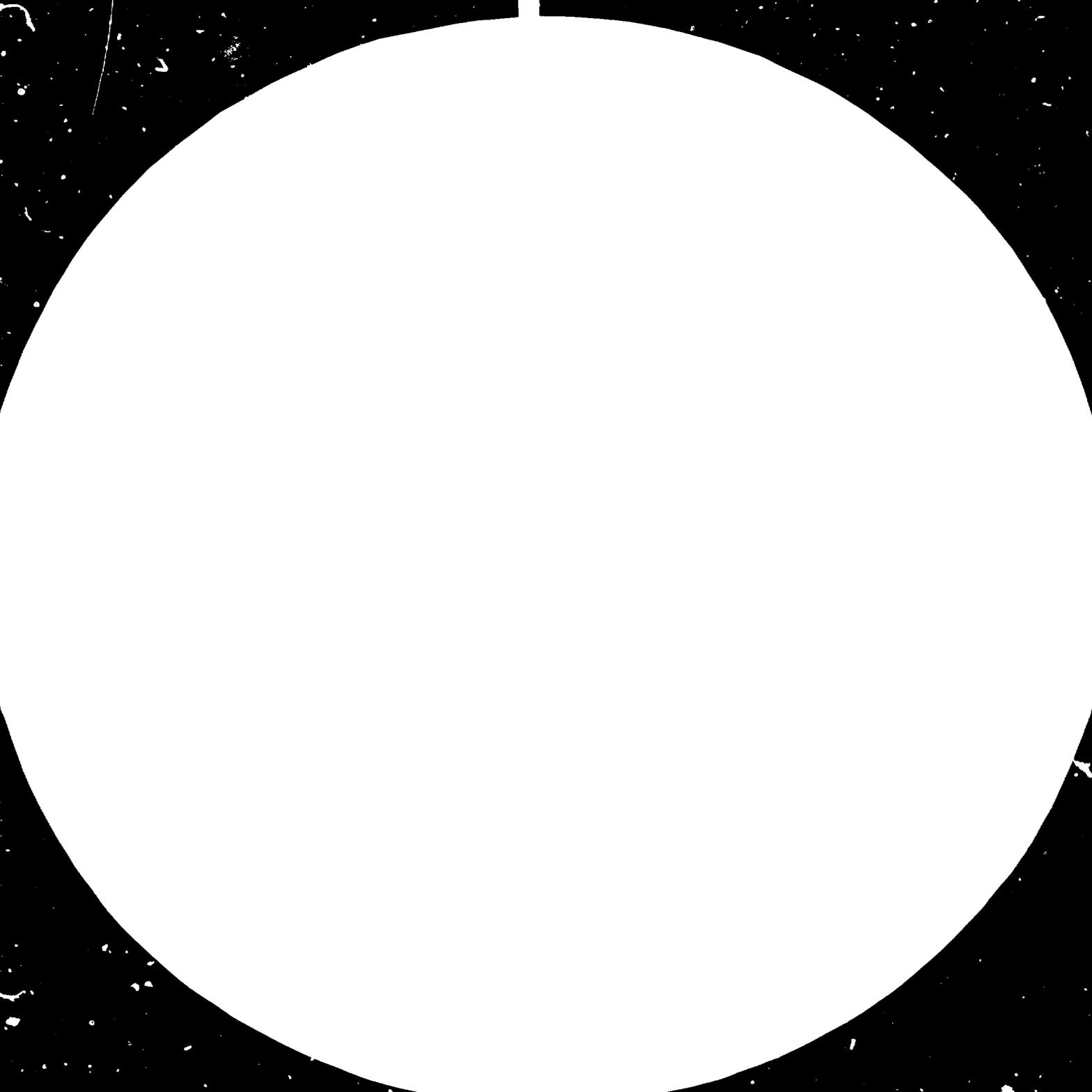
FAIR USE POLICY

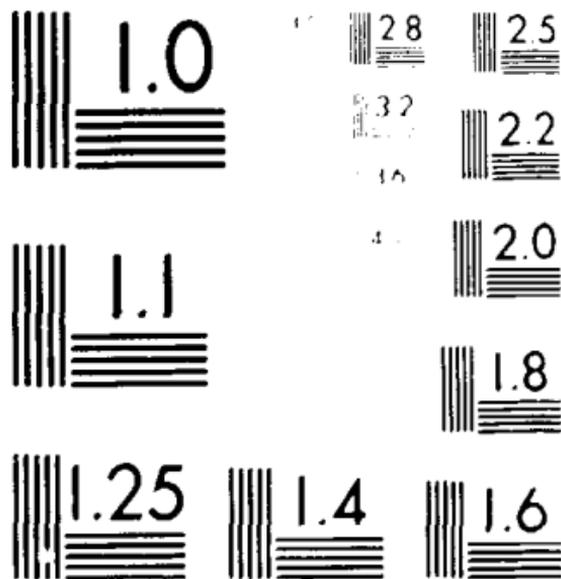
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

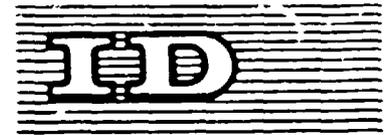




W. S. KODAK SAFETY FILM, INC. 1160 AVENUE OF THE STARS
 NEW HAVEN, CONNECTICUT 06511



10240 - F



Distr. LIMITEE

ID/WG.328/12
24 novembre 1980

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Table ronde ministérielle
sur le développement des agro-industries

Bagdad (Iraq), 19-24 janvier 1981

L'EXPERIENCE IRAQUIENNE EN MATIERE DE
COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Document présenté par le
Gouvernement iraquien

906171

80-43712

PREFACE

Le présent document, intitulé "l'expérience iraquienne en matière de commercialisation des produits agricoles", est l'une des 18 études présentées en complément au document national de synthèse sur le développement des agro-industries et la situation actuelle en ce qui concerne la production agricole et les industries connexes. Ces études ont pour objet de faire connaître au lecteur l'expérience novatrice de l'Iraq dans ce domaine de l'activité économique nationale. Elles exposent les progrès considérables accomplis au cours des années écoulées depuis la Révolution du 17 juillet, sous la direction du Parti socialiste arabe Baath, pour assurer le bien-être économique et social du peuple grâce à une utilisation rationnelle des ressources naturelles et pour amener progressivement l'Iraq au niveau des pays avancés.

Pour les dirigeants de la Révolution, ces réalisations - qu'elles intéressent les travaux d'irrigation et d'assèchement, la mécanisation de l'agriculture, l'élevage ou divers autres aspects des agro-industries et du développement de l'infrastructure connexe - sont le résultat de mesures systématiques et efficaces visant à atteindre cet objectif.

Dans ces diverses études nous nous sommes efforcés de mettre en évidence les principales caractéristiques des politiques de développement appliquées ainsi que leurs succès et leurs insuffisances, pour communiquer les enseignements que nous en avons tirés aux pays frères et amis, notamment à ceux dont la situation et les possibilités sont analogues aux nôtres. Un tel échange de données d'expérience est à la fois une nécessité et une obligation qui nous est imposée par nos principes et par la situation internationale actuelle, où l'arme alimentaire devient l'une des principales armes de l'impérialisme contre les pays en développement. Si ces derniers ne s'entraident pas et ne se font pas mutuellement bénéficiaires de leur expérience, il leur sera, sinon impossible, du moins difficile de parvenir à la sécurité en matière d'alimentation.

Nous espérons que nos travaux, joints à ceux des autres Etats et organismes participants, contribueront au succès de la Réunion ministérielle sur le développement des industries alimentaires dans les pays en développement.

Le Comité préparatoire
pour la Table ronde ministérielle sur le
développement des agro-industries

Introduction

Les pays en développement ont rencontré de nombreuses difficultés lorsqu'ils ont développé leur secteur agricole, notamment après leur accession à l'indépendance politique. La plupart de ces pays ont pris des mesures radicales sur les plans social et économique en promulguant des lois destinées à répartir les grandes propriétés entre les paysans pauvres et à abolir les relations semi-féodales qui, avant leur libération, étaient la règle, afin de permettre aux paysans de travailler et de produire.

D'autres pays ont adopté une politique économique afin de moderniser l'agriculture en favorisant l'emploi des machines et des techniques agricoles modernes. Les méthodes les plus couramment appliquées consistaient à créer des sociétés agricoles dont le but principal était de développer le secteur industriel et celui des services afin d'absorber le surplus de main-d'oeuvre dans les régions rurales, et à favoriser les investissements de capitaux étrangers.

Si le second objectif du développement agricole était surtout d'augmenter la production dans ce secteur, le premier visait essentiellement à assurer la justice sociale grâce à une meilleure répartition des terres. Malgré la diversité des moyens et des objectifs, l'examen des résultats de ces politiques qui ont été appliquées pendant des années montre qu'on a dû faire face à de nombreux problèmes; ce qui jette un doute sur l'opportunité de ces choix.

Le déséquilibre entre les prix à la production et les prix à la consommation des produits agricoles et entre les prix des produits alimentaires et ceux des produits et services industriels a entraîné une dégradation constante du revenu des agriculteurs par rapport à celui des travailleurs des autres secteurs de l'économie. Cette situation a provoqué une importante migration vers les villes d'une population rurale à la recherche d'emplois mieux rémunérés, entravé la croissance économique de l'agriculture et inversé le courant des échanges de produits agricoles pour la plupart des pays en développement, qui d'exportateurs sont devenus importateurs.

L'évolution socio-économique des zones rurales de l'Iraq n'a pas porté seulement sur la redistribution des terres agricoles; mais a consisté également en un changement radical du système de commercialisation des produits, système qui est considéré comme un des maillons essentiels reliant la production à la consommation, l'instrument par excellence de l'équilibre des prix et des revenus entre les divers secteurs de l'économie et un facteur d'accélération de la croissance de la production et du développement économique en général.

Nous allons exposer succinctement le modèle économique sur lequel repose le système de commercialisation des produits agricoles appliqué en Iraq, bien que notre expérience en la matière soit encore limitée.

La commercialisation des produits agricoles avant la Révolution du 17 juillet

Le système de commercialisation des produits agricoles appliqué en Iraq avant la Révolution du 17 juillet avait les mêmes caractéristiques que celui qui est appliqué dans d'autres pays en développement, caractéristiques qui peuvent être résumées de la façon suivante :

1. De nombreux intermédiaires intervenaient aux différents stades de la commercialisation des produits depuis leur achat aux agriculteurs jusqu'à leur vente aux consommateurs avec différents types de commissions et de prêts à des taux d'intérêt élevés qui obligeaient les agriculteurs à vendre leurs produits à bas prix par le truchement de ces intermédiaires. Les paiements versés par les producteurs aux intermédiaires constituent des bénéfices importants sur les prêts, les coûts de transport, les commissions sur les ventes en gros (droits de participation au marché, commissions sur les ventes, octroi aux intermédiaires d'une certaine proportion des légumes et des fruits mis en vente et commissions acquittées lorsque la marchandise sort des marchés de gros).
2. Les fluctuations des prix du fait des modifications qui interviennent dans l'offre et la demande et l'instabilité du marché, les pertes subies par les producteurs en cas de surproduction et la chute des prix à un niveau inférieur aux coûts de production ont incité les agriculteurs à se désintéresser du développement de l'agriculture et à émigrer vers les villes tout en entraînant une augmentation des prix à la consommation alors que le revenu de la population diminue au cours des périodes où l'on enregistre un déclin de la production.

3. Les intermédiaires n'ont pas cherché à créer des services pour la commercialisation des produits tels que le tri, le calibrage et le conditionnement, etc.
4. En outre, la carence des pouvoirs publics en matière de supervision, de contrôle et de financement a entraîné une détérioration de la situation des marchés de gros ainsi que des relations économiques entre les parties intéressées.

La situation économique avant la Révolution du 17 juillet 1968 dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles était un obstacle à toute redistribution de la propriété foncière et à toute justice sociale. Il est impossible d'aider les agriculteurs à profiter de la réforme agraire et, d'une manière générale, de la révolution agraire si les marchés de gros sont contrôlés par des intermédiaires manipulant les mécanismes de l'offre et de la demande. Soucieux de remédier à cette situation, le gouvernement révolutionnaire a pris des décisions importantes dans ce domaine.

La commercialisation des produits agricoles après la Révolution du 17 juillet 1968

La politique en matière de commercialisation adoptée au début de la Révolution a été axée sur les points suivants :

1. Réorganisation des circuits de commercialisation des produits agricoles et abolition de toute commission prélevée sur les agriculteurs;
2. Création d'un système de garanties économiques pour les agriculteurs, l'Etat leur achetant tous leurs produits afin de les encourager à augmenter leur production;
3. Application d'une politique des prix arrêtée par un Comité central qui détermine les prix des produits agricoles en tenant compte des coûts de production, le surplus servant à constituer le capital nécessaire au développement de l'agriculture et un bénéfice convenable destiné à assurer une élévation du niveau de vie des agriculteurs.
4. Fixation des prix à la consommation à un niveau en rapport avec les revenus de la population, en tenant dûment compte de la marge bénéficiaire du détaillant et en veillant à ce que cela n'annule pas le rôle de la loi de l'offre et de la demande mais contribue à contrôler ses mécanismes pour le bien de l'économie nationale.

5. Développement des aptitudes à la gestion du marché afin de fournir un meilleur service à la population et d'accroître les possibilités de bénéfices en assurant le tri, le calibrage, le conditionnement et le stockage des produits alimentaires ainsi que leur transport entre le producteur et le consommateur;
6. Fourniture de prêts aux agriculteurs à des taux d'intérêt peu élevés afin d'encourager leurs efforts pour développer les moyens de production et pour augmenter la productivité agricole.

L'application d'une politique ambitieuse de commercialisation, telle qu'elle est décrite ci-dessus, exige de grands efforts et beaucoup de temps, surtout en agriculture où toute erreur de décision peut affecter l'ensemble des services commerciaux, particulièrement sensibles dans ce secteur, et entraîner une pénurie de produits alimentaires pour la population.

Pour atteindre ces objectifs sans perturber la distribution des produits alimentaires, on a décidé d'appliquer des mesures concernant la commercialisation des produits agricoles. En fait, dans le cadre du plan quinquennal, les mesures radicales suivantes ont été appliquées:

1. La création d'organismes d'Etat chargés de la commercialisation, tels que l'Office national des céréales et l'Office national pour la commercialisation des produits agricoles dont le but est de commercialiser tous les produits agricoles provenant des secteurs privé, coopératif et nationalisé.
2. L'importation des céréales fait l'objet d'un contrôle absolu. L'Office national des céréales est chargé de stocker les récoltes dans les silos centraux à des prix préétablis. Cet organisme est chargé de la commercialisation des céréales et, à cet effet, des silos ont été construits dans tout le pays.
3. L'Office national pour la commercialisation des produits agricoles s'occupe de tous les produits de l'agriculture, sauf des céréales. Soixante deux marchés de gros pour fruits et légumes, poisson et bétail sont réorganisés et gérés directement par cet organisme après élimination des intermédiaires et d'un grand nombre de commissions. La commission est de 3 % pour les légumes et de 2 % pour les fruits.

Les premières années qui ont suivi la mise en place de ce système de commercialisation, les pouvoirs publics ont joué le rôle d'organisateur, de contrôleur et de directeur des opérations de commercialisation entre les agriculteurs et les

détaillants afin de protéger les droits des parties en cause. Les pouvoirs publics ont racheté les excédents de production, notamment de pommes de terre, d'oignons, d'ail séché, de tomates, etc. Le but de cette mesure est d'accroître la production, de protéger les agriculteurs contre la mévente et de garantir les prix.

Cette mesure a contribué largement à accroître la production de tomates dans le nord et dans le sud du pays, pendant l'automne et l'hiver, lorsque, dans le centre, la saison est terminée.

Des mesures similaires ont été prises en ce qui concerne les pommes de terre, l'ail, les oignons, la volaille etc. Elles ont permis d'accroître la production afin de répondre à la demande locale qui augmentait rapidement. On est entré récemment dans une nouvelle phase de la commercialisation des produits agricoles; les pouvoirs publics s'engagent à acheter toute la production et, grâce à cette mesure, les agriculteurs voient leur avenir assuré. Ils savent qu'ils pourront vendre à un prix garanti tout ce qu'ils produiront, quelles que soient les quantités produites, ce qui les met à l'abri des fluctuations du marché.

L'Office national pour la commercialisation des produits agricoles assure la gestion des foires aux bestiaux et des abattoirs dans tout le pays. Il est chargé également de la commercialisation du bétail, de la volaille et des oeufs, du secteur nationalisé, produits qu'il distribue directement aux consommateurs ou aux détaillants. Le volume des marchandises qui devraient être commercialisées par l'intermédiaire de cet organisme et de ses filiales au cours de l'année 1980 est de 1 500 000 tonnes de légumes, 500 000 tonnes de fruits, 243 000 tonnes de viande, 147 000 tonnes de volaille, 60 000 tonnes de poissons, 1 756 milliards d'oeufs, comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 1

Année	Légumes	Fruits	Volailles	Oeufs (en millions)	Viande
1972	535	60,8	3,0	341	-
1973	613	107,8	3,1	369	-
1974	742	98,0	11,5	435	-
1975	663	89,0	16,9	604	-
1976	1 277	150,0	29,0	551	120
1977	975	180,0	23,3	701	180
1980 (prévision)	1 500	500,0	147,0	1 756	243

L'Office national pour la commercialisation des produits agricoles importe tous les produits alimentaires nécessaires à la demande locale lorsque la production locale est insuffisante. En fait, il importe surtout de la viande, des volailles, des oeufs et diverses sortes de fruits et de légumes.

Afin d'assurer le contrôle des mouvements de produits agricoles, un réseau d'entrepôts et de chambres froides a été créé. A la fin de l'année 1979, la capacité de stockage était d'environ 123 000 tonnes de produits congelés et réfrigérés, mais ce programme est en pleine expansion comme l'indique le tableau suivant :

Installations de stockage de produits congelés et réfrigérés dans les principaux organismes du secteur agricole (capacité en tonnes).

Tableau 2

Organismes	Installations pour produits réfrigérés		Installations pour produits congelés	
	Réalisées	En construction	Réalisées	En construction
1. Office national pour la commercialisation des produits agricoles	26 850	20 000	11 250	-
2. Office national pour la production animale	1 000	5 250	500	11 700
3. Office national des pêcheries	-	-	-	600
4. Office des exploitations agricoles nationalisées	12 800	30 000	-	-
5. Office national des établissements agricoles	1 000	2 280	-	-
TOTAL	41 650	57 530	11 750	12 300

4. Afin d'éviter les fluctuations de prix à la production sur les marchés de gros du fait des variations de l'offre et de la demande, le comité chargé de l'organisation du commerce a fixé les prix d'achat de gros pour les céréales, les cultures industrielles, telles que le coton et la betterave

sucrière, le maïs, la viande et les oeufs. Ces prix sont rendus publics avant la saison de production. Les prix des légumes et des fruits qui sont des produits essentiellement périssables, sont annoncés chaque semaine.

Lorsque les prix sont fixés, on estime que le prix de gros le plus bas couvre le coût de production, plus un bénéfice convenable afin d'aider le producteur à augmenter son capital et à développer ses moyens de production. Le prix tient compte également de l'équilibre de la production du secteur agricole et de celle des autres secteurs économiques afin d'harmoniser les prix dans l'ensemble du système économique et d'éviter des déséquilibres dans la croissance et des revenus du secteur agricole et des autres secteurs.

5. Une attention particulière est accordée à la fourniture de moyens de financement aux agriculteurs, de prêts à faible taux d'intérêt destinés à accroître les investissements et la croissance dans le secteur agricole. Le taux d'intérêt sur les prêts est réduit à 2 % pour les coopératives et à 3 % pour le secteur privé. Les mesures radicales dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles ont consisté, dans un premier temps, à poser les principes d'une meilleure organisation propre à améliorer la commercialisation de ces produits. La phase précédente a été caractérisée par la réorganisation des cadres économiques et politiques de la commercialisation et par l'examen des relations économiques qui résultent du mouvement des produits agricoles du producteur au consommateur avec contrôle de l'application de cette politique. La phase précédente présentait de nombreux défauts. Il fallait s'efforcer de mettre au point le calibrage, le conditionnement la comptabilité pour contrôler le mouvement des produits agricoles et créer des installations de réfrigération et de congélation.

Le système économique pour le plan proposé

Le plan proposé pour la commercialisation des produits agricoles comportera des variantes suivant les provinces, les méthodes de production et les régions agricoles. Afin de tenir compte des principes et des bases fondamentales sur lesquels repose ce plan, il sera appliqué à Bagdad à titre de modèle, les autres provinces étant fondamentalement similaires même si elles diffèrent par certains détails.

1. Schéma du circuit de distribution : le circuit de distribution proposé pour un produit agricole allant du producteur au consommateur est le suivant :

- A. Ligne de produit : Création dans les zones de production, de centres de tri, de calibrage, de classement et de conditionnement des fruits et légumes et construction d'entrepôts réfrigérés pour le stockage des excédents, création d'installations pour la réception et le stockage des oeufs et d'entrepôts ordinaires pour d'autres produits agricoles, construction de quelques installations de congélation et de réfrigération pour les produits importés tels que la viande, la volaille, le poisson et les oeufs, édification de logements pour les travailleurs : quatre groupes de logement sont proposés à cet effet sur la route principale conduisant à la capitale. Les agriculteurs, les producteurs, les coopératives, les exploitations collectives et les fermes d'Etat ainsi que tous les établissements nationalisés livrent leur production au centre le plus proche qui est chargé de peser les marchandises, de contrôler l'application des normes et de payer les prix fixés directement au producteur. Ces prix sont fixés par le Comité central d'établissement des prix pour les produits agricoles.
- B. Rôle des centres de commercialisation : les centres reçoivent tous les produits agricoles (à l'exception des céréales), en assurent le calibrage, le classement, le conditionnement et le stockage jusqu'à ce qu'ils reçoivent l'ordre d'en assurer la distribution. Les centres fournissent ces produits agricoles :
- Aux détaillants suivant les ordres de livraison reçus des bureaux de vente installés dans la capitale (leur rôle sera expliqué plus loin).
 - Aux agents chargés des transports ayant conclu des contrats avec l'administration, ayant des ordres de livraison qui indiquent la nature du produit, son calibrage, sa qualité et la quantité à distribuer aux détaillants.
 - Aux services de transport selon les ordres de livraison reçus des bureaux de vente ou de la Direction générale chargés de la distribution de tous les produits alimentaires soit directement des centres de commercialisation, soit par l'intermédiaire des détaillants, soit encore par le truchement des centres de gros situés dans la capitale (sous-stations).

- C. Circuits de vente au détail et bureaux de ventes : le gouvernorat de Bagdad est divisé en plusieurs zones, chaque bureau ayant pour mission de servir chaque jour un groupe de zones et de vendre les produits agricoles dans la zone dont il est chargé. Les détaillants passent leurs commandes et en règlent le montant. Dans le cas de commandes importantes, certains détaillants préfèrent utiliser leur propre camion directement à partir des centres de commercialisation ou demandent que les camions qui sont la propriété du centre livrent la marchandise directement. Le bureau intéressé centralise les commandes et les répartit entre les agents chargés du transport et les chauffeurs de camions selon la capacité de transport dont ils disposent afin qu'ils prennent livraison de ces marchandises dans les centres de commercialisation ou dans les entrepôts et en assurent la livraison aux détaillants.
- D. Marchés de gros : dans le système de commercialisation, une liberté totale a été accordée aux agriculteurs en ce qui concerne la vente de leurs produits aux centres de ramassage ou aux marchés de gros dans la capitale. Les marchés de gros développeront leurs activités et deviendront essentiellement des centres principaux ou secondaires de distribution appelés à servir les petits détaillants. Ces centres recevront des marchandises provenant des centres de commercialisation et les vendront à ceux qui désirent les acheter.
2. Exportation-importation : Bagdad, le premier consommateur d'Iraq, importera les produits nécessaires à la satisfaction des besoins de sa population des régions de production ou de l'étranger par le canal de l'Entreprise d'Etat pour le commerce des produits agricoles. Tous ces produits seront acheminés vers les centres de ramassage mentionnés ci-dessus ou vers les marchés de gros suivant le schéma de distribution déjà mentionné.
- Quant aux denrées destinées à être acheminées de Bagdad vers les autres gouvernorats ou à l'étranger, elles seront livrées après réception des ordres de livraison provenant des bureaux de vente.
3. Organisation de la gestion : la gestion a un rôle important à jouer dans le succès du système de commercialisation.
- A. La conformité de produits très variés en nature comme en calibrage vendus chaque jour par les bureaux de vente à des milliers de détaillants :

fruits, légumes, volailles, oeufs, poissons, viandes, et la grande diversité des prix pour chacune de ces catégories, avec le mouvement d'entreprises de commercialisation et d'entrepôts.

- B. L'équilibre du volume de la distribution en fonction de la demande suivant les régions.
- C. L'accueil quotidien de milliers d'agriculteurs et d'exploitants agricoles et la centralisation de leurs marchandises ainsi que les opérations comptables nécessaires.
- D. Le contrôle des marchandises et l'établissement de statistiques et de renseignements financiers afin que chaque contrat et chaque transaction soient correctement enregistrés.

Afin de résoudre les problèmes mentionnés ci-dessus, surtout les problèmes financiers, il faudra utiliser des ordinateurs pour la comptabilité et la compilation des statistiques ainsi que pour la coordination et l'organisation des relations entre les centres de commercialisation et la direction centrale pour faciliter le contrôle centralisé de chacun des centres de commercialisation grâce à un système d'établissement des commandes et de diffusion des renseignements.

Des études préliminaires sont entreprises pour assurer la liaison entre les centres de commercialisation à l'aide d'un système de traitement automatique des données qui fonctionnerait comme suit :

1. Enregistrement des quantités de marchandises reçues des producteurs dans les centres de collecte suivant leur nature et leur valeur.
2. Enregistrement des quantités de marchandises reçues des agriculteurs et du secteur nationalisé par les centres de réfrigération et de congélation avec indications des quantités et des prix des marchandises stockées dans ces entrepôts.
3. Raccordement des systèmes de comptabilité avec les bureaux de vente afin d'enregistrer les marchandises reçues et livrées et les stocks restants avec indication des différentes catégories de marchandises en vue de faciliter la consultation de l'inventaire des stocks lorsque les détaillants souhaitent acheter des marchandises.

4. Utilisation des mêmes systèmes par les centres de distribution et les marchés de gros dans le même but.
5. Centralisation des informations provenant de tous les centres de commercialisation, à la direction centrale afin de lui permettre d'assurer le contrôle du mouvement des marchandises et d'organiser la comptabilité et les statistiques en vue de déterminer les quantités de chaque marchandise reçues quotidiennement, leur prix, les quantités vendues et les mouvements de marchandises dans les entrepôts.

Participation du secteur privé

Le secteur privé participe à ce système en tant que compétiteur et en tant que partenaire dans différentes parties de ce schéma et sous les aspects suivants :

1. Le secteur privé participe à la production et il a la garantie que ses produits sont achetés par les centres de commercialisation à un prix intéressant.
2. La plupart des agents de transport appartiennent au secteur privé et travaillent sous contrat avec l'administration.
3. Tout le commerce de détail relève du secteur privé.
4. Le secteur privé participe au commerce de gros de la plupart des produits agricoles tels que fruits, animaux vivants, viande, poisson, etc., mais n'en est pas moins soumis aux règlements et aux lois de l'Etat.

On espère que ce système de commercialisation résoudra tous les problèmes et surmontera tous les obstacles, car il permettra de mettre les activités de commercialisation sous la forme d'un schéma clair propre à satisfaire la demande croissante de garantie de la part des populations rurales et des agriculteurs pour la vente de leurs produits et les encourager à accroître la production la productivité dans le secteur agricole.

La présente étude a été rédigée par M. Munif Khalil Al-Sukkuti.



